



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2019 – RÉSOLUTION NO.2018-12-304

AVIS PUBLIC est par la présente donnée de ce qui suit :

Conformément à l'article 148 du Code municipal qui stipule la nécessité pour le conseil municipal d'établir un calendrier pour les séances ordinaires. Lors d'une séance régulière du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville, tenue à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr, à Saint-Cyprien-de-Napierville, mardi le 11 décembre à 20h00, le conseil municipal a adopté la résolution no.2018-12-304 qui stipule les informations suivantes ;

- Que le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2019 soit le suivant :
 - 8 janvier 2019 à 20h00
 - 12 février 2019 à 20h00
 - 12 mars 2019 à 20h00
 - 9 avril 2019 à 20h00
 - 14 mai 2019 à 20h00
 - 11 juin 2019 à 20h00
 - 9 juillet 2019 à 20h00
 - 13 août 2019 à 20h00
 - 10 septembre 2019 à 20h00
 - 8 octobre 2019 à 20h00
 - 12 novembre 2019 à 20h00
 - 10 décembre 2019 à 20h00

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 19^e jour de décembre 2018.


James L. Lacroix
Directeur général
et secrétaire-trésorier